

L'économie Algérienne et le processus des réformes (1999-2009)

Après une période de stabilisation macroéconomique suite, aux réformes établies dans le cadre de l'application du plan d'ajustement structurel (1994-1998) , l'Algérie s'est engagée

dans le soutien et la continuation des réformes, notamment celles relatives à la restructuration des entreprises publiques, l'assainissement des banques , la libération du secteur des hydrocarbures et l'ouverture commerciale en essayant d'attirer l'investissement direct étranger et l'intégration dans l'économie mondiale ainsi que la promotion du système productif notamment ce du secteur privé .

Dans ce contexte, on a inscrit les réformes suivantes :

- dans le cadre de la réforme budgétaire, une nouvelle approche sur le système du budget a été mise en œuvre à travers les lois de finance qui se basent sur le système de budget des résultats au lieu du budget des moyens ;
- dans le domaine de la fiscalité et afin de faciliter la relation entre les services fiscaux et le contribuable et dans le contexte d'un bon recouvrement, une réforme organisationnelle a été mise en place, créant des organismes spécialisés, selon chaque type de clients (la direction des grandes entreprises (DGE), le centre des impôts (CDI) pour la relation avec les PME et les professions libérales , le centre de proximité des impôts (CPI) pour les contribuables au forfait).

Dans le cadre de la poursuite des réformes, une attention particulière a été donnée par les pouvoirs publics à la recapitalisation des banques publiques et à ses relations financières avec les entreprises, notamment celles relatives aux procédures d'octroi de crédits et l'accès au capital privé. Dans le même contexte, les réformes ont porté sur la modernisation des systèmes de paiement et l'amélioration de la gestion du risque.

1. La reprise de la croissance économique

Afin de maintenir sa situation stable et favorable de ses grands agrégats macroéconomiques et lever les tensions sociales douloureuses plus particulièrement, l'Algérie a tenté de redynamiser la croissance, par la mise en œuvre en 2001 d'un programme de soutien à la relance économique (PSRE) s'étalant jusqu'en 2004 . Le montant global de la réalisation de ce programme englobe 525 milliards de DA, soit l'équivalent d' à peu près 7 milliards USD, destiné principalement à la relance des activités de base de l'état, telle la mise à niveau des infrastructures, le soutien de l'agriculture et le développement rural.

En effet, la répartition des fonds sur terrain de réalisation indique que la grande part a été destinée aux travaux publics avec 2753 millions de dollars soit 40% du total, vient en second lieu les activités économiques qui concernent le développement rural avec 1492 millions de dollars

soit près de 22% du total. Le montant consacré au soutien du secteur de l'agriculture et pêches et l'appui des réformes notamment, la recapitalisation des banques publiques, s'élève à 854 millions de dollars soit 12% du total et 588 millions de dollars soit 9% du total respectivement.

**Tableau n°11 : Répartition des fonds du plan de soutien a la relance économique (en %)
(2001-2004)**

	2001	2002	2003	2004	Total
Soutien des reformes (notamment recapitalisation des banques publiques)	15	8	-	-	9
Soutien a l'agriculture et pêche	5	11	20	59	12
développement local	16	23	32	15	22
Travaux publics	45	42	33	10	40
développement des ressources humaines	19	16	15	17	17
Pourcentage du PIB	4,70	4,00	2,20	0,40	

Source : tableau construit par l'auteur à partir des données du PSRE.

La lecture du tableau n°11 relève les points suivants :

- les montants importants ont été épuisés dans les deux premières années du plan, soit près de 75% du montant global. Ils ont constitué 39,1% en 2001 et 35,4% en 2002. Leurs parts en pourcentage du PIB ont constitué 4,7% et 4% successivement, tandis que le reste du montant global qui s'élève à 1748 millions de dollars a été consommé en 2003 et 2004, soit 2,2% et 0,4% du PIB respectivement ;
- une attention particulière a été accordée au secteur de l'agriculture et de la pêche, perceptible par l'augmentation de la part du montant destiné au soutien de ce secteur d'année en année, au cours de la période qui couvre le plan .Il est passé de 5% du montant global consacré à l'année 2001 à 11% en 2002 à 20% en 2003 et à 59% en 2004.

Malgré les inquiétudes découlant des conséquences de cette expansion des dépenses budgétaires sur l'augmentation du taux d'inflation, ce programme a permis plus au moins de tirer la croissance par la stimulation de l'investissement, surtout dans le secteur du bâtiment et travaux publics.

A noter que les pouvoirs publics ont lancé un autre programme complémentaire de soutien à la croissance entre l'année 2005 et 2009 à coté, d'autres programmes spéciaux destinés au développement des régions « du Sud » et des « Hauts plateaux » surtout en matière d'infrastructures .

2. L'intégration dans l'économie mondiale: l'accord d'association avec l'Union Européenne

Afin de s'intégrer dans l'économie mondiale, l'Algérie a donné une priorité sérieuse à la conclusion d'un accord d'association avec l'Union Européenne (UE) et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Concernant l'accord, il a été parafé le 19 décembre 2001, signé le 22 avril 2002, lors du sommet euro-méditerranéen de Valence en Espagne et mis en œuvre le 1er septembre 2005. Il en est résulté un démantèlement tarifaire dégressif sur 12 ans sur les échanges extérieurs. L'exonération des tarifs a touché en premier temps plus de 2.000 produits agricoles de large consommation en provenance des pays de l'UE. Une autre série étendue de produits industriels importés de l'UE a connu une diminution des droits de douane et taxes applicables à leur introduction sur le territoire national à partir du 1er septembre 2007.

L'impact de cet accord sur l'économie algérienne est résumé dans les avantages et les coûts selon un rapport du FMI en 2006²⁵ comme suit :

- création d'une zone de libre-échange entre l'Algérie et l'UE qui stimule les échanges commerciaux et améliore par la suite le bien-être du consommateur et les producteurs qui utilisent les intrants importés tandis que les producteurs concurrents concourent un risque de grandes pertes du fait de la contrainte de la compétitivité.
- augmentation de l'investissement direct étranger (IDE) du fait des coûts relativement faibles de la main-d'œuvre algérienne par rapport à celle de l'Europe et les réformes qui ont été suivi surtout en ce qui concerne la libération du secteur de l'énergie
- accroissement de gains de productivité et d'efficacité dans les entreprises du fait de la concurrence entre les producteurs qui chercheront à maximiser leurs profits tout en essayant de satisfaire les préférences du consommateur par l'utilisation appropriée des ressources.

A contrario, cet accord enregistrera des pertes de ressources douanières qui passeront de 0,1 % du PIB en 2005 à environ à 2 % du PIB en 2017 d'un côté, et la restructuration industrielle de quelques entreprises en raison de la levée de la protection concernant leurs produits, et la fermeture d'autres non compétitives causant la perte d'emploi et augmentant la population en chômage, d'un autre côté.

²⁵ Rapport du FMI No. 06/101, 2006, « Algérie : Questions choisies ».

3. La reconfiguration du système productif et la promotion des PME

Après le PAS, le système productif public en Algérie a été reconfiguré par la mise en œuvre du processus de privatisation juste après la promulgation de l'ordonnance de 2001. Cette reconfiguration porte sur 1337 entreprises dont 75% sont affiliées aux sociétés de gestion de participation. Les entreprises affiliées aux SGP sont toutes éligibles à la privatisation. Toutefois, 381 seulement des entreprises publiques économiques sont considérées comme viables alors que 611 connaissent des difficultés tant financières qu'organisationnelles [KASMI, 2008].

Par ailleurs, des réformes ont touché le système productif, se focalisant sur la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) à cause de leurs rôles importants dans la constitution de la valeur ajoutée et le PIB, la stimulation de la croissance et la création d'emploi et la lutte contre le chômage.

A cet égard, les pouvoirs publics ont mis en place des programmes d'appui au profit de ces entreprises dont l'objectif était de les mettre à niveau et d'améliorer leur compétitivité. La nouveauté dans le cadre réglementaire et institutionnel a affecté plusieurs domaines, en l'occurrence, les financements, l'intermédiation des banques, le code d'investissement, le foncier, les politiques de concurrence. Le plan d'action de ces programmes concerne :

- le renforcement de la gestion au sein des PME par la formation, l'expertise et la disponibilité de l'information ;
- la création des institutions financières auxiliaires qui assistent ces PME dans leur parcours d'existence ;
- la création d'un climat favorable pour son développement, sa promotion et son expansion, afin d'augmenter sa contribution à la croissance économique et la création de l'emploi.

Dans ce sens, trois programmes sont mis en œuvre en cette période, à savoir le programme national de l'amélioration de la compétitivité industrielle, le programme (MEDA) et le programme national de mise à niveau de la PME.

4. La consolidation des équilibres macroéconomiques

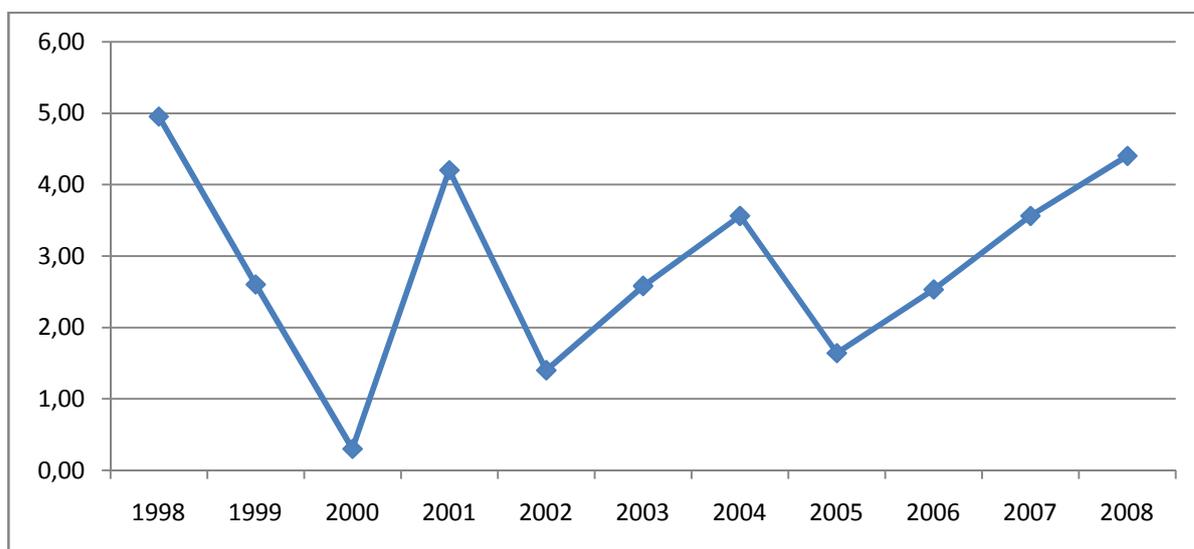
Une amélioration constante et soutenue a été remarquée dans la stabilisation des équilibres macroéconomiques, grâce aux réformes engagées par les pouvoirs publics. Le taux de croissance du PIB global est passé au cours de la période couvrant le PSRE de 2,7% en 2001 à 4,7% en

2002 puis 6,9% en 2003 pour atteindre 5,2 % en 2004. Ces niveaux de croissance jugés satisfaisants ont coïncidé avec l'augmentation des recettes des hydrocarbures depuis 1999.

En 2005 la croissance du PIB global a affiché un taux similaire à celui de 2004, soit 5,2 %, pour décliner à 2% en 2006 et remonter à 4,6% en 2007. Cette fluctuation est due principalement à la chute du prix du baril de pétrole.

La politique de relance économique adoptée par l'état dans les programmes de croissance (2001-2004) et (2005-2009) a engendré des flottements plus ou moins modérés de l'inflation. Celui-ci est passé de 2,6% en 1999 à 0,3% en 2000 pour atteindre 4,2% en 2001, 1,4% en 2002 et 3,6% en 2004. En 2008, il a enregistré 4,4% affichant une augmentation continue depuis 2005 (graphique n°21).

Graphique n°21 : Evolution du taux annuel de l'inflation (1998-2008)



Source : Elaboré par le chercheur, données banque mondiale, 2011

Le graphique ci-dessus montre les fluctuations du taux annuel d'inflation juste après la période qui couvre le PAS. Le taux moyen durant toute la période (1999-2008) est de 2,6 %.

Comparativement à l'inflation mondiale en 2008, le taux d'inflation en Algérie a été circonscrit dans des limites considérées comme acceptables par les institutions financières internationales

Conclusion

A partir des années 80, l'économie algérienne a évolué dans un contexte marqué par la mise en œuvre de réformes strictes et rigoureuses, notamment dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) (94-97) mené avec la collaboration du FMI et la banque mondiale. Ces réformes ont permis principalement de promouvoir le secteur privé, libéraliser le commerce, lever certaines contraintes pesant sur le secteur agricole, engager les entreprises publiques sur la voie de la privatisation, jeter les bases d'un nouveau système financier et adapter la législation du travail (OIT, 2003).

Malgré l'instauration des règles de l'économie de marché et le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, l'application de ces réformes a causé un dysfonctionnement complexe du marché du travail qui s'est traduit par une crise d'emploi sans précédent et une aggravation du taux chômage atteignant son point culminant.

Le raffermissement des cours des hydrocarbures à un niveau élevé depuis 1999 s'est traduit par d'énormes excédents courants, une hausse rapide des réserves de change, la chute de la dette extérieure et de gros excédents budgétaires. Ceci a permis de lancer le Programme de Soutien et de Relance Economique (PSRE) et le Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA) à travers des programmes d'investissements publics visant à répondre aux besoins pressants d'infrastructures et de services sociaux.